29 juin 2004

04.154
ad 04.030

Postulat Claude Borel

Pour un meilleur contrôle parlementaire des investissements

Le Conseil d'Etat est invité à étudier l'opportunité de mieux associer le Grand Conseil, par sa commission de gestion et des finances, à ses décisions visant à:

– adapter au renchérissement les crédits d'investissements votés par le parlement;

– autoriser des améliorations sensibles des projets, en profitant des économies réalisées dans le cadre des soumissions ou des réserves disponibles non utilisées.

Brève motivation

Les adaptations de crédits d'investissements décidés au fil des ans par le Conseil d'Etat représentent souvent des sommes considérables (ex.: 29 millions en plus du crédit initial de 70 millions de francs pour le tunnel de la Vue-des-Alpes). Les indices de renchérissement admis par l'Etat (indice des prix de construction OFS – Espace Mittelland) sont d'ailleurs généreux et contribuent eux-mêmes à l'inflation (cf. p. 19 du rapport Ecoparc: + 10% d'octobre 1998 à octobre 2003; indice suisse des prix à la consommation pendant la même période: + 4,9%).

Les projets soumis au Grand Conseil font par ailleurs fréquemment l'objet d'importantes modifications, ce qui réduit à peu de choses l'éventuel bénéfice des soumissions en faveur de l'Etat (ex.: pour le Laténium, la muséographie budgétisée à 6,4 millions, a bénéficié d'une "rallonge" de 3 millions de francs gagnés lors des soumissions).

Ces sommes nous paraissent trop importantes pour ne justifier qu'un contrôle a posteriori du Grand Conseil, surtout en période de "turbulences" budgétaires.

Le projet Ecoparc s'inscrit dans une période de redémarrage économique où d'importantes fluctuations des coûts sont concevables. Les besoins sont aussi extensibles à l'heure où la Haute école de gestion et le Conservatoire neuchâtelois tiennent à affirmer leurs ambitions dans le système HES. Les facteurs évoqués méritent donc toute notre attention.

Dans la mesure du possible, les signataires seraient extrêmement reconnaissants au Conseil d'Etat de répondre au postulat avant l'inauguration d'Ecoparc.

Cosignataires: C. Siegenthaler, M.-L. Meyer, M. Bise, C. Mermet et O. Duvoisin.